



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 61435

## Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les problèmes auxquels les chirurgiens-dentistes sont confrontés, s'agissant notamment des conséquences de la mise en oeuvre de la couverture maladie universelle (CMU). Avec les tarifs des actes, quasiment tous inférieurs au coût de revient, ces professionnels sont très souvent pénalisés. La charge affecte de prime abord les dentistes des quartiers défavorisés qui soignent les bénéficiaires de la CMU. Le « panier de biens et services » n'incluant pas certains actes, la question de ceux qui ne sont pas prévus (parodontologie, bridge, rebasage, couronnes, prothèses provisoires, etc.) reste posée. Cependant le problème est global et un tel effort est imposé à tous les chirurgiens-dentistes. Afin que la situation puisse évoluer, il serait nécessaire de revaloriser ces actes et redonner un équilibre économique aux cabinets de chirurgie dentaire. Il lui demande quelles sont ses intentions à ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Schneider](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 61435

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : généralités

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 mai 2001, page 2937